

Convention Simplifiée de Formation N° 12383

Entre les soussignés :

N° session : A2605BA

◆ **ISFME**

1 rue Henri Michel
12 400 ST AFFRIQUE
Numéro de Déclaration d'Activité : 731 200 252 12 enregistré
auprès du Préfet de Région Occitanie

◆ **LIP INTERIM**

14 RUE DE L'OLIVETTE
34500 BEZIERS

Représenté par : **M. LABORDE Vincent**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

ISFME organise l'action de formation suivante :

Intitulé	: RS33 Module TST BT - Emergences > 35 mm²
Objectifs	: Voir document en annexe
Moyens, méthodes	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Modalités Evaluation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 21 heures réparties sur 3 journées du 11 au 13 mai 2026
Lieu	: ISFME - ST AFFRIQUE - 1 rue Henri Michel - 12400 ST AFFRIQUE - Tél : 05.65.98.23.30 -
Participant(s)	: CRESPIN Frédéric

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP INTERIM	1	700.00 €	140.00 €	700.00 €
Total HT :					700.00 €
TVA :					140.00 €
TOTAL TTC :					840.00 €

Conditions de Paiement : LIP INTERIM - BEZIERS : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de la signature par les deux parties pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à ISFME.

ISFME se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. La présente convention est soumise aux conditions générales de vente ISFME, disponibles via le lien suivant :

<https://www.isfme.fr/wp-content/uploads/2024/04/conditions-generales-de-vente-isfme.pdf>

En signant cette convention, vous vous engagez à les accepter et à valider les prérequis spécifiés dans le programme de formation, de(s) personne(s) à inscrire à cette formation.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

En cas de contestation ou de différend, sans accord à l'amiable, le tribunal de Rodez sera seul compétent pour régler litige.

Traitement des données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un enregistrement informatisé dans la base de données clients par notre personnel administratif dans le cadre de la relation client et pour le bon traitement du dossier administratif des formations contractualisées. Ces données seront conservées pendant la durée de la relation client. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à contact12@isfme.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à ST AFFRIQUE, le 13 mars 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour LIP INTERIM

Pour ISFME

Anne-Claire ASSIER

Directrice



Vincent LABORDE

Resp. m.d. - sites